



14 avril 2023

Budget 2023 de la Métropole du Grand Paris adopté à l'unanimité : deux nouveaux fonds créés (fonds Biodiversité et fonds Énergies), en soutien des communes !

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est tenu le vendredi 14 avril 2023 sous la présidence de Patrick OLLIER. À cette occasion, plusieurs délibérations ont été adoptées à l'unanimité, parmi lesquelles :

1- Budget : la Métropole du Grand Paris soutient les Maires et les communes

Sur présentation de Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances, et d'Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget, et en lien avec les travaux de la commission des finances, le Conseil a approuvé à l'unanimité le budget de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2023. Ce budget prévoit notamment un renforcement des actions à destination des maires et des communes :

- **Mise en place de la foncière commerciale métropolitaine (Centres-Villes Vivants),**
- **Prévention des inondations :** GEMAPI, poursuite des travaux du Casier Pilote de La Bassée,
- **Amélioration de la qualité de l'air :** augmentation du volume d'aides aux particuliers pour l'achat de véhicules propres,
- **Nature en ville : création du fonds « Biodiversité » :** 80 millions d'euros seront mobilisés pour subventionner les projets des communes (désimperméabilisation et renaturation d'espaces, résorption de coupures écologiques, plantation d'arbres, etc.),
- **Transition écologique et énergétique : création du fonds « Énergies » :** 100 millions d'euros provisionnés pour financer des projets de production d'énergie renouvelable ou de récupération locale, les réseaux de chaleur, la rénovation énergétique des bâtiments publics et les expérimentations en matière de transition énergétique.

Avant l'adoption du budget, le Conseil a adopté à l'unanimité un vœu présenté par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris qui prévoit :

- d'augmenter de 20 millions d'euros le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) prévue au Budget Primitif 2023 pour le porter à 40 millions d'euros en Décision Modificative n.°1 en juin prochain. Les critères de la DSC, destinée à aider en fonctionnement les communes, seront décidés par une prochaine Assemblée des maires de la Métropole.
- d'abonder les fonds et dispositifs métropolitains notamment les fonds des équipements structurants dans la mesure des nouvelles ressources qui lui sont affectées en Décision Modificative n.°1 en juin prochain.

2- Aménagement : projet la Molette (Blanc-Mesnil) déclaré d'intérêt métropolitain

Sur présentation d'Hervé GICQUEL, Conseiller métropolitain délégué aux Infrastructures, aux Equipements structurants, à l'Amélioration de l'Intégration des abords des autoroutes urbaines, le Conseil a déclaré d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement de la Molette (Blanc-Mesnil). Ce projet est programmé sur 25 ans et entre en adéquation avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) métropolitain.

CONTACTS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

Olivia HAMELIN | Directrice

☎ 06 62 40 87 26

Claire BOUCHER | Attachée de presse

☎ 07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr



3- Attractivité : une feuille de route pour amplifier le tourisme métropolitain

Sur présentation de Luc CARVOUNAS, Vice-président délégué au Tourisme, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a approuvé à l'unanimité les orientations de la feuille de route métropolitaine en matière de tourisme. Afin d'élargir à l'échelle métropolitaine le périmètre de la destination touristique « Paris », cette feuille de route poursuit quatre orientations :

- Activer le territoire : engager une dynamique collective au service des projets métropolitains,
- Développer le tourisme et les loisirs « fluvestres » : mettre en valeur les activités sur berges,
- Valoriser le tourisme de proximité : favoriser la découverte du territoire, de son patrimoine, de son artisanat et de ses savoir-faire locaux,
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de l'hébergement touristique.

4- Mission Olympique : acquisition de billets au profit des jeunes de moins de 15 ans (nés en 2009 et après)

Sur présentation de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et de Quentin GESELL, Vice-Président délégué au développement sportif, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a adopté **l'acquisition de 30 000 billets qui seront redistribués aux communes pour des jeunes de moins de 15 ans (né en 2009 et après)** inscrits en centres de loisirs, écoles primaires, associations sportives reconnues par le Ministère des Sports et des JOP, en établissements para-accueillants disposant d'une section dédiée au sport adapté.

À 500 jours du lancement des Jeux Paralympiques de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris affirme sa volonté de rendre les Jeux accessibles au plus grand nombre tout en soutenant des athlètes exceptionnels.

CONTACTS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

Olivia HAMELIN | Directrice

☎ 06 62 40 87 26

Claire BOUCHER | Attachée de presse

☎ 07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr